

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230320AR048NB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant qu'une bourse aux vêtements et aux vélos est organisé par l'association « Initiatives Rurales » le **Samedi 22 Avril 2023.**

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'organisation de cette manifestation tout en assurant la sécurité du public.

ARRETE

Le Samedi 22 Avril 2023 :

Article 1° - La circulation et le stationnement de tout véhicule (sauf brocanteurs et organisateurs) **seront interdits de 7H00 à 18H00, Impasse Spinnewyn à Hondschoote.**

Article 2° : Les brocanteurs pourront accéder et quitter leur emplacement entre 7H00 et 8H00 et entre 17H00 et 18H00.

Article 3° - Les panneaux réglementaires de signalisation et barrières seront mis en place par l'association « Initiatives Rurales », Organisateur.

Article 4° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution,

Les Services Municipaux, pour information et exécution,

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Monsieur DEWITTE Marc - Président de l'Association « Initiatives Rurales », organisateur pour information et exécution.

Monsieur Jean Marie PERCAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 20 MARS 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

